



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Bouches-du-Rhône

**PREFECTURE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE**

**Bureau des Elections
et des Affaires Générales**

EL n° 2016 - 6

Arrête du **- 8 JUIL. 2016** fixant le nombre et la répartition des délégués consulaires
dans le ressort de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles

**Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône**

Vu les articles L713-12 et R713-32 du code de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2016 fixant à 34 le nombre des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles et leur répartition en catégories et sous-catégories professionnelles pour le scrutin du 2 novembre 2016 ;

Vu la lettre du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles du 31 mai 2016 au Préfet proposant de fixer à 102 le nombre de délégués consulaires pour le scrutin du 2 novembre 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du- Rhône,

ARRETE:

Article 1^{er} : Le nombre de délégués consulaires à élire le 2 novembre 2016 dans la circonscription électorale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles est fixé à **102 membres**.

Article 2 : La répartition de ces délégués consulaires pour le ressort de tribunal de commerce de Tarascon est opérée comme suit:

.../...

RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON

CATEGORIE	COMMERCE		INDUSTRIE		SERVICES	
	1 ^{ère} s/cat	2 ^{ème} s/cat	1 ^{ère} s/cat	2 ^{ème} s/cat	1 ^{ère} s/cat	2 ^{ème} s/cat
TOTAUX	17	16	12	13	22	22

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 2 septembre 2010 relatif au nombre et à la répartition des délégués consulaires dans le ressort de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Sous-Préfet d'Arles sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président du tribunal de Commerce de Tarascon et au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le - 8 JUIL. 2016

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général


David COSTE